

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Commune d'ELOISE (Haute-Savoie) N°01032020

<p>Membres en exercice 15</p> <p>Membres présents 14</p> <p>Ayant pris part au vote 14</p> <p><i>Pour</i> 14</p> <p><i>Contre</i> 0</p> <p><i>Abstention</i> 0</p> <p>Date de convocation : 18.03.2019</p> <p>Secrétaire de séance : C. GERMAIN</p>	<p>Le 9 MARS 2020, le Conseil Municipal de la Commune d'ELOISE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marthe CUTELLE, Maire.</p> <p>PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD J-C, CURTENAZ M, BACHMANN F, RAFFAULT M, PERONCINI J, CRETIN L, CHAILLOU P, GERMAIN C, BAJOT F, TREYVAUD S, PUTELAT O.</p> <p><i>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</i></p> <p>ABSENTS : PUTELAT N</p>
---	--

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE DE PLAN D'ALIGNEMENT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser les emprises du domaine public routier communal sur plusieurs secteurs de la commune, ainsi que certaines voies de lotissements :

Secteur 1 : Bonvy Bois d'Arlod

- Route de la Guinguette
- Rue de la Gravière
- Rue des Chênes
- Rue du Fay Nord
- Rue du Fay Sud

Secteur 3 : Fiolaz

- Allée du Grand Buisson
- Chemin des Ecoliers
- Chemin des Grands Bois
- Impasse des Feuillées
- Rue des Nants
- Rue du Terroir Est
- Rue du Terroir NORD

Secteur 2 : chef-lieu

- Allée de l'Alagne
- Chemin des Closets
- Chemin de la Fruitière
- Chemin du Ney
- Rue Basse
- Rue de la Barcy
- Rue de la Viborne
- Rue du 14 Juin 1944 Est
- Rue du 14 Juin 1944 Ouest

Acte télétransmis et rendu exécutoire le

Affiché le

Voies de lotissement :

- Allée de la Pièce
- Allée de l'Etang
- Allée des Bachats
- Allée des Iris
- Allée du Clos Jacquinod
- Impasse du Malpas

Afin d'acquérir les terrains situés dans l'emprise des voies et qui appartiennent à des propriétaires privés, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture d'une enquête publique de plan d'alignement.

Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3, relatifs à l'alignement,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L134-1 et 2, les articles R134-3 à R134-32, relatifs à la procédure d'enquête publique,

Vu les plans de régularisation du domaine public établis par le Cabinet SELARL MONOD et Associés (géomètres experts),

Considérant la nécessité d'établir un plan d'alignement afin de régulariser les emprises foncières des voies communales pour chacun des secteurs concernés et des lotissements,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de procéder à l'ouverture d'une enquête publique de plan d'alignement qui permettra de fixer les nouvelles emprises des voies et les limites avec les propriétés privées riveraines ;

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique, ainsi qu'effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tout document s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,

CUTELLE Marthe



Acte télétransmis et rendu exécutoire le

Affiché le